

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

Mme Auroi, Mme Abeille, Mme Attard, Mme Bonneton, Mme Duflot et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de limiter la prorogation de l'état d'urgence à deux mois, au lieu de trois. Cet état d'exception doit en effet se limiter strictement dans le temps.

Cette prolongation serait donc de deux mois, jusqu'à fin janvier.